



DiSI Ile-de-France

CHS-CT du 7 octobre 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du CHS-CT de la DiSI Ile-de-France,
Mesdames et Messieurs,
Cher(e)s Camarades représentants syndicaux des personnels,

Nous sommes en train de constituer le CHS-CT de cette nouvelle DiSI dont nous ne voulions pas. Nous sommes contraints de nous y soumettre, sans notre accord, l'employeur nous l'imposant.

Avec la puissance de l'Etat dont vous disposez, vous n'avez pas réussi à convaincre les personnels des deux ateliers d'ADO à faire l'entretien individuel. Pourquoi ?

Ces personnels n'acceptent pas la liquidation de leurs services. Ces personnels veulent trouver une solution convenable, où personne ne doit rester sur le carreau, c'est-à-dire rester sur place dans les ESI de Nemours et Versailles.

Comme représentants syndicaux CGT des personnels, nous exigeons l'abandon de la liquidation des ADO de Nemours et de Versailles, le maintien de leur personnel sur leur ESI.

Nous exigeons aussi le retrait de tous les aspects de la « géographie revisitée », qui par exemple liquident dans le Sud/Seine-et-Marne, les SIP et SIE de Fontainebleau, les SIP et SIE de Nemours, le SIE de Montereau, et le SIP de Provins. Pourquoi ?

Les collègues de l'ADO de l'ESI de Nemours seront inévitablement confrontés à des dizaines de collègues de la DDFIP 77 cherchant à trouver eux-mêmes un poste, à la suite de la « géographie revisitée » !

Les collègues de l'ADO de Nemours ont posé 61 questions lors de l'entretien collectif du 23 mai 2019, avec une demande de réponse par écrit. Au mieux, vous répondez à 15 d'entre elles, les renvoyant à d'autres services, pour la quarantaine de questions auxquelles vous ne répondez pas : est-ce sérieux ? Nous y reviendrons dans le détail dans ce point à l'ordre du jour.

Est-ce sérieux, au regard des enjeux de santé des personnels placés sur votre autorité, dont vous êtes responsable socialement et pénalement en qualité d'employeur immédiat ?

Est-ce sérieux, et surtout digne aussi, lorsque votre chef direct, le Directeur Général, lors d'un CTR, ne se lève pas dans le cadre d'une minute de silence proposée par l'intersyndicale Solidaire/CGT/FO/CFDT/CFTC, en raison du suicide de cinq collègues ? N'est-ce pas une honte aussi, qui consiste à considérer que le suicide d'une collègue est banal (aucune mention sur l'intranet de la DDFIP 76, ni sur Ulysse national) ? Pas la moindre considération humaine ! Sidérant !

Monsieur le Président du CHS-CT de la DiSI Ile-de-France,

Pensez-vous la même chose que le DG ? Il faut répondre aux membres de ce CHS...

Pour la CGT FiP, il faut rendre hommage, à cette collègue et camarade dirigeante de la CGT de Seine-Maritime, qui s'est suicidée sur son lieu de travail et aux quatre autres collègues, sous la forme d'une minute de silence du CHS.

Nous le proposons à tous les membres du CHS, et maîtres de notre instance, nous le déciderons en conséquence, avec votre accord ou pas.